**Projets Biblissima+**

**Appel à Manifestation d’Intérêt**

Règlement 2025-2026

L’ÉquipEx+ Biblissima+ est une infrastructure numérique multipolaire de recherche fondamentale et de service consacrée à l’histoire de la transmission des textes anciens, de l’Antiquité à la Renaissance en Orient comme en Occident. Biblissima+ permet à des jeunes chercheurs ou à des structures ne faisant pas nécessairement partie de ses équipes fondatrices de bénéficier de ses moyens d’action pour des opérations de recherche, de documentation, de numérisation et de valorisation portant sur des collections historiques de manuscrits, d’imprimés anciens ou d’autres objets portant du texte, dans le périmètre de l’ÉquipEx, ou pour développer de nouveaux outils et de nouveaux usages de son portail.

Ces projets doivent être montés en partenariat avec une des équipes fondatrices de Biblissima+ (voir plus bas).

Les instruments de financement sont de trois types :

* soutien à des projets « Innovation portail » menés à titre personnel par des jeunes chercheurs, doctorants inclus (de 4 000 à 10 000 €) ;
* soutien à des projets exploratoires (de 10 000 à 30 000 €), portés par une équipe ou un établissement de conservation, placé(e) sous la tutelle d’un établissement d’enseignement et/ou de recherche ;
* projets partenariaux de plus grande ampleur associant au moins un établissement de conservation et une équipe placée sous la tutelle d’un établissement d’enseignement et/ou de recherche (de 20 000 à 60 000 €).

Les résultats des projets financés devront être gérés et partagés en conformité avec les principes FAIR (facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables) et intégrés à l’infrastructure numérique Biblissima. La mise à disposition ouverte des publications scientifiques et des données est attendue, en conformité avec le principe « aussi ouvert que possible, fermé autant que nécessaire »*.* Quand les données ne peuvent pas être ouvertes, il est demandé également d’en expliciter les motifs, en particulier dans le Plan de gestion des données à joindre au dossier de candidature.

Les projets sont réalisés à l’issue d’une sélection de candidatures déposées auprès de l’ÉquipEx+ en réponse à un appel à manifestation d’intérêt, détaillé pour l’année 5 (2025-2026) dans le présent règlement, dont Biblissima+ se réserve le droit de faire évoluer les termes pour les années suivantes.

**Pour ce cinquième appel, ne sont éligibles au-delà du 31 décembre 2026 que les frais de personnel sous réserve d’un engagement à pérenniser le poste de la part de l’établissement employeur, les prestations et éventuellement les acquisitions d’équipement (supérieures ou égales à 4000 € / pièce). Les autres dépenses liées aux projets Biblissima+ lauréats de l’AMI (ex. missions, CDD sans engagement de pérennisation...) ne sont éligibles que jusqu’au 31 décembre 2026.**

L’Équipement d’Excellence (ÉquipEx+) Biblissima+

Biblissima+ (Observatoire des cultures écrites anciennes, de l’argile à l’imprimé), porté par le Campus Condorcet, piloté par Anne-Marie Turcan-Verkerk (AOROC, EPHE-PSL) avec François Bougard (IRHT, CNRS), Marie-Agnès Lucas-Avenel (CRAHAM, Université de Caen), Emmanuelle Morlock (HiSoMa, CNRS) et Régis Robineau (Biblissima+, EPHE-PSL), fait partie des équipements structurants pour la recherche ÉquipEx+ sélectionnés en 2020 dans le cadre des Investissements d’avenir. Il prend le relais de l’ÉquipEx Biblissima (*Bibliotheca bibliothecarum novissima* : observatoire du patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance, 2012-2021).

Biblissima+ bénéficie d’une aide de l’État gérée par l’Agence nationale de la Recherche. Le programme s’achèvera le 30 juin 2029. Biblissima+ fédère dix-sept équipes travaillant sur les traditions écrites anciennes, de l’Antiquité aux humanités computationnelles, au sein de quinze établissements d’enseignement et de recherche, d’une entreprise et du ministère de la Culture réunis en un consortium et agissant par l’intermédiaire de leurs services ou d’unités de recherche ou de services placées sous leur tutelle. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de l’ÉquipEx+ repose sur l’établissement coordinateur (Établissement public Campus Condorcet) et les équipes fondatrices suivantes :

* les Archives nationales et le portail FranceArchives, Paris-Pierrefitte
* le Centre d’études supérieures de civilisation médiévale (CESCM, UMR 7302), Poitiers
* le Centre d’études supérieures de la Renaissance (CESR, UMR 7323), Tours
* le Centre de recherche sur la conservation (CRC, USR 3224), Paris
* le Centre de recherches historiques (CRH, UMR 8558), Paris
* le Centre Jean-Mabillon (CJM, EA 3624) de l’École nationale des chartes - PSL, Paris (avec le Comité des travaux historiques et scientifiques [CTHS], institut rattaché à l’École nationale des chartes - PSL, Paris)
* le Centre Michel de Bouärd (CRAHAM, UMR 6273), Caen
* le laboratoire Savoirs et pratiques du Moyen Âge à l’époque contemporaine (SAPRAT, EA 4116) de l’École pratique des hautes études - PSL, Paris
* l’Institut de recherche et d’histoire des textes (IRHT, UPR 841) du CNRS, Paris-Orléans
* le laboratoire Archéologie et philologie d’Orient et d’Occident (AOrOc, UMR 8546), Paris
* le laboratoire Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM, UMR 5648), Lyon-Avignon
* le laboratoire Histoire et sources des mondes antiques (HiSoMA, UMR 5189), Lyon
* la Maison de la recherche en sciences humaines, Pôle Document numérique (USR 3486), Caen
* l’Unité d’appui et de recherche Persée (UAR 3602), Lyon
* l’entreprise Teklia, Paris
* l’Humathèque Condorcet
* l’équipe portail Biblissima.

Biblissima+ crée une infrastructure numérique multipolaire de recherche fondamentale et de service consacrée à l’histoire de la transmission des textes anciens, des premières tablettes d’argile mésopotamiennes aux premiers livres imprimés, sur tous les supports et dans toutes les langues. Biblissima+ concerne donc l’ensemble des collections patrimoniales transmettant des textes anciens, y compris les sources archéologiques, les sceaux et monnaies, mais aussi les archives d’érudits modernes et de chercheurs contemporains quand elles apportent des informations originales sur les textes anciens et leur circulation.

Les équipes membres de Biblissima+, qui développent les briques principales de l’infrastructure (ressources scientifiques et outils innovants), forment des pôles de compétence à l’échelle nationale (Aubervilliers, Caen, Lyon-Avignon, Orléans, Paris, Pierrefitte, Poitiers, Tours).

Les briques proposées par ces pôles de compétence ont permis d’identifier 7 grands domaines à la pointe de l’innovation, qui forment autant de clusters regroupant chercheurs, conservateurs et ingénieurs. Les 7 clusters sont organisés selon le cycle de vie des données :

1/ Acquisition des corpus de sources interopérables (2D, 3D, photographie hyperspectrale etc.)

2/ Prise en compte et cherchabilité des données d’analyse des matériaux

3/ Intelligence artificielle, reconnaissance de formes et d’écritures manuscrites

4/ Traitement approfondi des systèmes graphiques et analyse des documents

5/ Édition de sources en TEI : sources épigraphiques autour du standard EpiDoc (5a) et sources textuelles diverses (5b)

6/ Sources musicales (MEI)

7/ Interopérabilité et analyse des textes

Ces clusters structurent les communautés. Ils produisent, organisent, conservent et mutualisent les outils.

Le portail Biblissima réalise l’interopérabilité de ressources numériques hétérogènes, permet de constituer des jeux de données, et de rebondir vers les outils. Biblissima propose un chaînage de ces outils numériques pour enrichir, partager, réutiliser les corpus selon les principes de la science ouverte. Pour ce faire, l’équipe Biblissima coordonne le dialogue entre les clusters. Elle généralise l’usage des référentiels Biblissima, favorise l’adoption de formats interopérables, leur stockage et leur gestion dans le temps, l’intégration des données dans le portail et l’automatisation de leur mise à jour.

*Objectifs de l’Appel à manifestation d’intérêt*

Cet appel vise les objectifs suivants :

* une meilleure connaissance de l’histoire des cultures écrites anciennes et de leur transmission ;
* l’alimentation de corpus en ligne de tout type de document ancien portant du texte, sur tout support et dans toutes les langues anciennes ;
* la reconstitution virtuelle de collections anciennes, spécialement grâce au standard IIIF ;
* la création de descriptions scientifiques des artefacts concernés par les thématiques de recherche de l’ÉquipEx+ ;
* l’identification de provenances anciennes et la constitution de bases de provenances au sein du portail Biblissima ;
* l’alimentation de corpus textuels relatifs aux thématiques développées par Biblissima+, selon les standards TEI, MEI, EpiDoc… ;
* l’ouverture, l’interopérabilité, le partage et la réutilisation des données ;
* le développement des usages du portail Biblissima ou de sa plateforme de référentiels et la réflexion critique sur ces usages.

Les opérations susceptibles d’être financées sont diverses. En voici une liste non exhaustive :

* la numérisation interopérable (IIIF) et la mise en ligne d’ensembles d’objets portant des textes anciens : manuscrits, imprimés anciens, inscriptions, sceaux et monnaies…, éventuellement disséminés dans plusieurs établissements de conservation différents ;
* l’inventaire, le catalogage, et l’indexation détaillée dans des formats ouverts et interopérables de documents patrimoniaux relatifs aux collections anciennes ;
* l’informatisation ou la conversion en formats interopérables de catalogues ou inventaires relatifs aux bibliothèques anciennes ;
* la collecte, le traitement et la structuration scientifique de données relatives aux provenances anciennes des documents présents dans les bibliothèques, les archives, les musées ou autres structures de conservation (voir la liste ci-après) ;
* l’encodage, la structuration et l’édition électronique de textes (TEI, MEI, EpiDoc…) ;
* l’enrichissement des référentiels Biblissima ;
* le développement de nouveaux outils open source en lien avec les 7 clusters Biblissima+ ;
* la FAIRisation des données.

***Instruments de financement***

L’appel à manifestation d’intérêt concerne trois instruments de financement :

- un soutien à des projets « Innovation portail » menés à titre personnel par des jeunes chercheurs (jusqu’à cinq projets financés, chacun doté de 4 000 € à 10 000 €) ;

- un soutien à des projets exploratoires, portés par une équipe / un établissement de conservation placé(e) sous la tutelle d’un établissement d’enseignement et/ou de recherche (jusqu’à cinq projets financés, chacun doté de 10 000 à 30 000 €) ;

- un soutien à des projets partenariaux associant obligatoirement au moins un établissement de conservation et une équipe placée sous la tutelle d’un établissement d’enseignement et/ou de recherche (quatre à six projets financés, chacun doté jusqu’à 60 000 €).

Conditions d’éligibilité

Quelle que soit la catégorie dans laquelle il est présenté, chaque projet fait l’objet d’une lettre d’intention, à envoyer à Biblissima dans un délai d’un mois après la publication de l’appel à manifestation d’intérêt. Cette lettre permet de vérifier l’éligibilité des dossiers, c’est-à-dire leur adéquation au périmètre scientifique et technique de Biblissima.

Les projets exploratoires et les projets partenariaux doivent indiquer quel est leur porteur principal (établissement de conservation ou équipe/unité de recherche/service). Celui-ci sera le coordinateur du projet, et à ce titre l’interlocuteur de l’ÉquipEx+ si la candidature est retenue.

L’équipe ou unité de recherche ou de service porteuse du projet peut être l’une des équipes fondatrices de Biblissima+.

Tout projet devra associer au moins l’une des équipes fondatrices de Biblissima+, qui sera à la fois partenaire scientifique du projet et gestionnaire du financement.

Les structures de conservation éligibles sont :

* les collectivités territoriales, en particulier leurs établissements de conservation (bibliothèques, services d’archives, musées) ;
* les établissements publics de coopération intercommunale et leurs établissements de conservation ;
* les grandes institutions de l’État ;
* les ministères, notamment leurs bibliothèques et services de documentation ;
* les établissements d’enseignement supérieur, notamment les universités et leurs bibliothèques ;
* les fondations et associations à but non lucratif ;
* les organismes de droit privé possédant des collections patrimoniales.

Les projets impliquant des chercheurs étrangers, des collections situées hors du territoire français, des établissements de conservation ou des structures de recherche situés à l’étranger sont admis à concourir, dès lors que l’équipe constituée en vue de la réalisation du projet implique au moins un partenaire français. Les jeunes chercheurs étrangers sont admis à concourir pour les projets « Innovation portail », dès lors que le laboratoire français avec lequel ils sont en contact est en mesure d’assurer ou faire assurer la gestion financière de la subvention allouée. La part du financement allouée aux projets portés par des chercheurs étrangers ne pourra excéder 20 % du total alloué par l’appel à manifestation d’intérêt.

Calendrier

* Publication de l’appel à manifestation d’intérêt : **16 septembre 2025**
* Envoi d’une lettre d’intention par les candidats : au plus tard le **15 octobre 2025**
* Examen d’éligibilité : au plus tard le **31 octobre 2025**
* Clôture de l’appel : **30 janvier 2026**
* Classement des dossiers par le conseil scientifique : **22 mai 2026**
* Sélection des dossiers par le comité de direction et annonce des projets retenus : **15 juin 2026**
* Conventionnement entre Biblissima+ et les porteurs de projets : **printemps-été 2026**
* Versement du financement : **automne 2026**

**Sélection des projets**

Le comité de direction de Biblissima+ lance un appel à manifestation d’intérêt. Après vérification de l’éligibilité des candidatures sur la base de lettres d’intentions, chaque projet est évalué au sein du Conseil scientifique international de Biblissima+ par deux experts. Le Conseil scientifique de Biblissima+ examine et classe les propositions. À l’issue de ce processus, le Comité de direction fixe la liste des lauréats et détermine le montant affecté à chaque projet.

Pour un projet donné, Biblissima+ se réserve le droit de retenir tout ou partie des opérations envisagées par le porteur de projet, tout en étant attentif à préserver la cohérence du projet présenté.

Critères d’évaluation

L’évaluation des candidatures est guidée par une grille dans laquelle les critères font l’objet d’une pondération.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Critère** | **Description** | **Poids dans la note finale** |
| 1 | Porteur de projet | * Qualité et crédibilité du porteur de projet, expérience ;
* Degré et qualité d’implication ou d’engagement dans le projet.
 | 10% |
| 2 | Qualité scientifique du projet | * Échelle et ampleur du projet en adéquation avec la catégorie d’aide demandée ;
* Ambition en matière de résultats et d’impact ;
* Pertinence du corpus/sujet d’étude choisi au regard de la thématique de l’histoire de la transmission des textes.
 | 20% |
| 3 | Qualité de l’organisation, pertinence du budget | * Qualité des partenariats ou des liens avec les équipes fondatrices de Biblissima+ ;
* Adéquation entre les compétences et les tâches attribuées aux membres de l’équipe ;
* Réalisme du calendrier et pertinence du séquençage des tâches ;
* Clarté et cohérence du Plan de gestion de données, en particulier en ce qui concerne la description des dispositions prises pour assurer la diffusion, la réutilisation et l’archivage des données.
 | 20% |
| 4 | Qualité technique | * Adéquation des moyens techniques mis en œuvre au regard des objectifs ;
* Utilisation de normes et standards de structuration de données et de métadonnées favorisant l’intégration dans l’écosystème technique de Biblissima et favorisant la diffusion ouverte et la préservation des résultats (publications, corpus, données, etc.) :
* Degré d’intégration des principes FAIR au regard des choix et justifications décrits dans le Plan de gestion de données.
 | 20% |
| 5 | Pertinence du ciblage à l’égard du périmètre scientifique et technique du portail Biblissima | * Richesse des liens possibles avec le portail Biblissima et ses référentiels ;
* Choix de modélisation et de structuration des données ;
* Compréhension des enjeux techniques et scientifiques du portail Biblissima avec description argumentée des contributions concrètes du projet pour enrichir l’écosystème Biblissima (portail, référentiels, communauté…).
 | 30% |

Le conseil scientifique international utilise une échelle de notation de A à D pour classer les projets :

* A : à financer en priorité ;
* B : à financer sous réserve ;
* C : pourrait être financé sous réserve d’évolutions tenant compte des recommandations des experts ou des évolutions du portail Biblissima
* D : à ne pas financer.

**Conditions de réalisation**

Les dossiers de candidature devront répondre aux objectifs attendus décrits ci-dessous :

***Attendus communs aux trois instruments de financement :***

- produire des outils et données intégrables dans l’infrastructure numérique, c’est-à-dire respectant les principes d’intégration dans le portail Biblissima ou sa plateforme de référentiels, tant en termes de modélisation que de format, de mode de fourniture, et de documentation de ces données (voir le vademecum Biblissima+, <https://doc.biblissima.fr/vademecum-biblissima>, pour plus de détails) ;

- établir un plan de gestion des données du projet ;

- travailler avec au moins un cluster de Biblissima+ ;

- respecter le périmètre scientifique de Biblissima ;

- produire un rapport final, qui sera mis en ligne dans la communauté Biblissima ;

- produire au moins une publication (accessible en ligne selon les modalités de la politique de libre accès de l’ANR) ;

- publier au moins un article de blog sur le futur site de partage des savoirs Odysseum-Biblissima.ens.psl.eu ;

- produire un bilan financier à la fin du projet.

- Tout projet doit être mené en partenariat scientifique et technique avec l’une des équipes fondatrices de Biblissima+, qui en sera la gestionnaire.

***Attendus propres à chaque instrument :***

a) projets « Innovation portail » :

- le projet doit produire une contribution innovante pour les ressources du portail et son usage (fonctionnalité nouvelle, preuve de concept, atelier de formation, tutoriel, jeu de données prêt à l’intégration, cas d’étude, référentiel, etc.) ;

- le projet doit produire un billet de blog sur le travail réalisé pour le futur site de partage des savoirs Odysseum-Biblissima.ens.psl.eu et un article dans une revue en libre accès ou un document de travail déposé sur une archive ouverte.

b) Projets exploratoires :

- la prise de risque et l’innovation sont encouragées (par ex. pour le développement d’un outil) ;

- le projet peut être exploratoire ou servir à mener à bien un projet plus vaste ;

- le projet peut être une partie d’un projet cofinancé (par ex. une prestation de numérisation) ;

- le partenariat avec un établissement de conservation est encouragé.

c) Projet partenarial associant un établissement de conservation et une équipe de recherche ou de service :

- l’intégration des référentiels d’autorité Biblissima est obligatoire.

[Par intégration, on entend l’utilisation des identifiants Biblissima dans les données produites ou, à défaut, la fourniture d'exports pouvant être alignés avec les référentiels d'autorité Biblissima puis versés dans la plateforme data.biblissima.fr. Pour les bases de données nouvelles, la prise en compte de ces référentiels dès la phase de conception et de modélisation est essentielle afin de faciliter les opérations de mise en correspondance et d'alignement des données.]

***Opérations scientifiques***

Pour la réalisation des projets exploratoires et partenariaux, sont éligibles les dépenses suivantes :

prestations pour la réalisation des livrables

achat d’équipement supérieur à 4000 €

personnel sous réserve d’un engagement de pérennisation du poste par l’établissement employeur

Les autres types de dépenses sont à la charge des partenaires du projet.

Le porteur du projet (établissement de conservation ou unité de recherche/service) s’engage à mettre à disposition de l’équipe fondatrice de l’ÉquipEx+ (ou d’un prestataire retenu par ce dernier) les documents et/ou données servant de support à la prestation ou à l’opération, à des fins de traitement. Il s’engage également à assurer un suivi du projet et à effectuer toute tâche nécessaire au bon déroulement de l’opération (mise à disposition des documents, communication éventuelle de leurs métadonnées descriptives, préparation des lots, participation au contrôle qualité ou prise en charge de celui-ci, attribution de licences juridiques de réutilisation explicite et le plus ouvertes possibles, etc.).

Les conditions de réalisation des opérations seront précisées par l’équipe fondatrice de l’ÉquipEx+ qui en sera chargée. Elles seront définies dans les cahiers des charges établis lors de la passation de marchés. Elles seront conformes aux exigences techniques et scientifiques élevées définies par les partenaires de l’ÉquipEx+ pour leurs propres projets, à savoir :

* pour les opérations de numérisation : respect des normes et standards en vigueur en matière de numérisation (résolution des images, création de métadonnées techniques, création de tables des matières pour la navigation, etc.), de structuration des métadonnées descriptives (Dublin Core, MARC, EAD, etc.), et de diffusion en ligne des documents numérisés (protocoles IIIF). Les exemples de la BnF et de l’IRHT peuvent sur ce point être suivis ;
* pour les opérations de catalogage et conversion de données : données en XML (en particulier en EAD), en MARC, ou tout autre format pertinent déjà en usage dans l’une des bases de l’Observatoire Biblissima ;
* pour les opérations d’éditions de corpus textuels : structuration conforme aux pratiques actuelles (en particulier, encodage en TEI, MEI, EpiDoc) ;
* mise à disposition des données et de leurs mises à jour ultérieures (pendant toute la durée de l’ÉquipEx+) selon un mécanisme ou via une plateforme qui permette leur récupération de façon autonome par l’équipe Biblissima en vue de l’intégration dans le Portail. À titre indicatif et de façon non exhaustive : un entrepôt OAI-PMH, un point d’accès API (JSON, XML) ou SPARQL, un export dans un format structuré et déposé dans un entrepôt de données ouvertes, etc. ;
* alignement des entités avec les référentiels Biblissima et intégration des identifiants Biblissima dans les données produites par le projet ;
* pour toute opération : établissement d’un Plan de gestion de données, qui doit décrire la manière dont le projet et sa mise en œuvre répondent aux principes FAIR.

L’expérience des équipes fondatrices de l’ÉquipEx+ sur les questions traitées au sein des sept clusters et par l’équipe portail Biblissima sera mise à profit. En particulier, le porteur de projet est encouragé à appliquer les recommandations de l’équipe technique de Biblissima concernant les prérequis indispensables à l’intégration dans le portail ou la plateforme data.biblissima.fr : opérations de traitement et de transformation de données ou métadonnées (notamment leur mapping et leur alignement), modes de mise à disposition des données et de leurs mises à jour ultérieures (voir notamment https://doc.biblissima.fr/vademecum-biblissima). Les solutions développées par Biblissima seront adoptées de préférence à d’autres. Si le choix est fait d’en utiliser d’autres, il devra être expliqué.

Les données issues d’un projet financé par Biblissima+ (images numériques, données scientifiques, outils informatiques…) ont vocation à être accessibles dans l’Observatoire Biblissima. Pour faciliter cette intégration, les données d’un projet particulier peuvent être versées dans l’une des bases maintenues par l’équipe fondatrice de l’ÉquipEx+ qui gère l’opération. Si le projet sélectionné dans le cadre de l’appel décide de créer une nouvelle base de données, il est nécessaire de convenir au préalable de sa structuration avec l’équipe d’ingénieurs de Biblissima afin de garantir l’interopérabilité de ces données et les mécanismes de leur mise à jour avec le portail Biblissima.

Le financement de l’opération par Biblissima+ et l’intégration des données dans l’infrastructure numérique du portail ou de sa plateforme de référentiels ne vaut pas engagement de l’ÉquipEx+ Biblissima+ ou de son porteur, l’Établissement public Campus Condorcet, sur un archivage pérenne de ces données. La gestion des données de l’ÉquipEx+ est décrite dans son plan de gestion de données. Les équipes financées par Biblissima+ dans le cadre des projets Biblissima+ doivent anticiper et organiser le stockage sécurisé et la préservation à long terme des données et documents produits. L’archivage pérenne des données doit être anticipé le plus tôt possible et décrit dans le plan de gestion de données. Il peut être assuré par l’établissement de conservation ou par un établissement tiers, comme le CINES via sa plateforme PAC, conforme au modèle OAIS. Ce mode de préservation nécessite l’établissement d’une convention. Pour plus d’informations sur la distinction entre stockage sécurisé et archivage pérenne, voir <https://www.cines.fr/archivage/un-concept-des-problematiques/le-concept-darchivage-numerique-perenne/>.

L’ensemble de ces dispositions sera consigné dans une convention d’exécution liant l’ÉquipEx+ à l’équipe fondatrice de Biblissima+ gestionnaire du projet et au porteur scientifique de celui-ci.

Propriété des données produites et communication

Les données issues de l’opération financée par Biblissima+ seront versées dans l’Observatoire Biblissima+. Elles sont réputées copropriété des signataires de la convention. Elles sont soumises au principe de diffusion en ligne par défaut posé par la réglementation française, dans le respect des exceptions liées à certains types de données[[1]](#footnote-1).

Les partenaires du projet feront obligatoirement mention, lors des opérations de valorisation du corpus, du dispositif « Projets Biblissima+ », et afficheront sur tous les produits financés ou co-financés par Biblissima+ les logos de Biblissima+ et du programme d’Investissements d’avenir intégré à France 2030 (téléchargeables sur la page « Logos » du site Biblissima+ : https://projet.biblissima.fr/fr/logos). Le non-respect de cette obligation pourra entraîner une demande de remboursement à l’Établissement Public Campus Condorcet des sommes versées pour la réalisation du projet. Les publications liées au financement Biblissima+ seront déposées sur HAL (https://hal.science/BIBLISSIMA/), avec mention obligatoire du projet Biblissima+ et de sa référence **ANR-21-ESRE-0005**.

**Plan de gestion des données**

Un plan de gestion des données prospectif est fourni lors du dépôt de dossier de candidature. Il est recommandé de mettre à jour ce document régulièrement pendant toute la durée de mise en œuvre des opérations financées. Le plan de gestion de données mis à jour a vocation à être déposé dans la communauté Zenodo de Biblissima+ à l’échéance de la convention (https://zenodo.org/communities/biblissima/). Il est recommandé de le rendre librement consultable, mais ce n’est pas obligatoire. Seul l’accès pour les membres de Biblissima+ est requis.

**Reporting**

À l’issue de leur réalisation, les projets ÉquipEx+ sont soumis à un bilan scientifique et financier. Ils font en outre l’objet d’un reporting scientifique et financier annuel pendant toute la durée du programme, c’est-à-dire jusqu’en 2029. Pendant la réalisation du projet et après que celui-ci a été mené à bien, il est donc demandé aux porteurs de projets financés par l’ÉquipEx+ de renseigner chaque année certains indicateurs, en particulier concernant les statistiques de consultation, les communications, les publications, les prolongements du projet et les nouveaux financements obtenus. Ces informations permettent de mesurer les effets du financement accordé.

Soumission de l’offre

***Lettre d’intention*,** à transmettre à aap@biblissima-condorcet.fr avant le 15 octobre 2025 à minuit.

La lettre d’intention, qui ne doit pas dépasser deux pages (8 000 signes maximum), indiquera : le nom de l’équipe ou des équipes de recherche concernées et, le cas échéant, celui de l’établissement de conservation ; le type de financement souhaité ; les grandes lignes scientifiques et techniques du projet et des étapes de sa réalisation, en donnant toutes précisions sur la nature et la chronologie du corpus traité ; la manière dont est envisagée l’intégration des données dans le portail Biblissima.

**Dossier de candidature,** à transmettre à aap@biblissima-condorcet.fr avant le 30 janvier 2026 à minuit

Le dossier de candidature est constitué d’une fiche thématique, d’un dossier scientifique, d’un Plan de gestion des données et d’un budget prévisionnel.

Tout dossier doit comporter un *curriculum vitae* du porteur.

Les lettres d’intention et les dossiers doivent être transmis sous format électronique, en deux versions :

- **en Word ou OpenOffice Writer**;

**- et en PDF signé.**

Les dossiers incomplets ou envoyés sous une autre forme ne pourront pas être pris en compte.

Aucune proposition ne sera recevable après la date-limite indiquée par l’appel.

Langue : pour faciliter le travail du conseil scientifique international, une version anglaise est bienvenue, mais non obligatoire. L’équipe Biblissima se chargera le cas échéant de la traduction.

Pour toute autre question, vous pouvez envoyer un email à info-aap@biblissima-condorcet.fr.

1. Voir : https://www.ouvrirlascience.fr/ouverture-des-donnees-de-recherche-guide-danalyse-du-cadre-juridique-en-france. [↑](#footnote-ref-1)